

- RELEVÉ de DECISIONS -

Séance de conseil municipal du 13.06.2017

L'an deux mille dix-sept et le 13 juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Louis BELLY, André BENET, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Robert COUTURIER, Catherine DESMOUGINS, Marie Rose DLOUHY, Gwénaëlle FALAISE, Robert LEGRAND, Patrick MILLION BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jérôme PUTHON,

Membres excusés ayant procuration : [Laurence CORNUT](#) donne sa procuration à Gwénaëlle FALAISE, [Philippe GACHE](#) donne sa procuration à Jocelyne PROVENT, [Elsa ECHANTILLAC](#) donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, [Louis BELLY](#) donne sa procuration à Robert COUTURIER.

Membres excusés : [William RODRIGUEZ](#), [Cécile CELEYRON](#)

En exercice : 23

Présents : 17 - Le quorum est atteint.

Votants : 17+ 4 procurations = 21

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16.05.2017 qui tient compte des corrections de André BENET et François MOIROUD.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS :

1/ CONVENTION de PASSAGE avec ENEDIS et Autorisation d'effectuer les travaux par la société THD73 :

La commune de Yenne est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée n°1806, section B, lieu dit : « La Cartary » sur la commune de Saint- Jean- de - Chevelu.

Faisant suite aux travaux à intervenir pour la création du nouveau départ souterrain de raccordement et déploiement de la fibre optique dans le cadre du déploiement du très haut débit sur la Savoie, il est nécessaire de donner un accord préalable aux 2 sociétés qui vont intervenir. Ces travaux nécessiteront le franchissement du pont du Bessey et de la route départementale 1504 en technique de forage dirigé (sans réalisation de tranchée) et cela implique un démarrage du tir bien en amont du pont avec un départ depuis la dite parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer avec ENEDIS la convention de servitudes fixant les modalités pour le passage des lignes électriques

AUTORISE le maire à signer avec la société THD 73 la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électriques,

ainsi que toutes pièces utiles.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

2/ AVENANTS aux marchés de travaux – rez-de-chaussée de la mairie :

Le maire rappelle que des travaux supplémentaires non prévisibles au moment de l'estimation des lots, nécessaires cependant au bon déroulement des travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de la mairie, nécessitent la rédaction d'avenants à passer avec les entreprises concernées,

Le conseil municipal, après avoir pris note des explications présentées sous forme de tableaux, et après en avoir délibéré

VALIDE les avenants présentés pour un montant total de 2 682.40 euros HT et AUTORISE le maire à les signer comme suit :

- Avenant de 838.87€ HT au lot 5 – cloisons doublages – entreprise GAUTHIER (passant de 3 135.00€HT à 3 973.87 €HT)
- Avenant de 1370.00€ HT au lot 6 - Agencement menuiserie intérieure et extérieure. Entreprise COUTURIER (passant de 16 102€HT à 17 472.00€HT)
- Avenant de 473.53 €HT au lot 9- Audio Vidéo- Entreprise SONICA- (passant de 6 981.13€HT à 7 454.66€HT)

PORTANT le marché d'un montant originel de 87 368.77 €HT à 90 051.17 €HT (soit 3% d'augmentation).

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

3/ VALIDATION des travaux supplémentaires pour la réalisation du giratoire de Landrecin :

N'étant pas en possession des éléments nécessaires à la décision, il est décidé de sursoir et de reporter cette question à une prochaine séance.

4/ ECHANGE de parcelle entre madame SIBUET Nicole et la commune de YENNE à Praz Ferra

Faisant suite à la nécessité de maîtriser une situation foncière en vue de l'implantation d'une société à Praz-Ferra Nord, et comme cela a déjà été évoqué, le maire propose de procéder à l'échange prévu pour ce faire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'acte d'échange et les modalités inhérentes permettant d'acquérir des parties de parcelles pour une superficie d'environ 938M2 appartenant aux conjoints SIBUET contre une parcelle de 848 M2 appartenant à la commune de Yenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à passer commande du document d'arpentage nécessité par l'échange dont les frais resteront à charge de la commune et à signer l'acte à intervenir.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Demande de subvention par l'association du Souvenir Français

Une demande de subvention a été déposée par l'association du Souvenir français. Après examen du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'octroyer la subvention de 300 euros au Souvenir Français.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

6/ Financement des heures assurées par le personnel de la CCY pour l'encadrement de la pause méridienne

Le maire rappelle la facturation de la participation financière demandée par la Communauté de Communes de Yenne en vue du remboursement des frais de personnels qui encadrent, avant et après, les enfants prenant leurs repas au restaurant scolaire et qui s'élève pour l'année scolaire écoulée à 15714.61 €. Libre ensuite à la collectivité de les facturer aux familles en plus du prix du repas.

Il est rappelé dans un même temps, la démarche, validée à la séance précédente, d'une mise en concurrence pour la fourniture et la livraison de repas, privilégiant la qualité de ceux-ci en l'imposant aux potentiels fournisseurs dans l'écriture du cahier des charges et de réviser le prix de vente des repas dès la rentrée en intégrant toute ou partie du nouveau coût d'achat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas refacturer aux parents le coût des frais d'encadrement de la pause méridienne assurée par les agents de la CCY pour un montant de 15714.61 € afin de ne pas augmenter de façon prohibitive le prix des repas vendus

En revanche, il est décidé que la commune supporterait cette dépense de 16 000 euros, par ailleurs inscrite au budget primitif de la commune

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

7/ Annulation de la délibération et nouvelle demande de financement pour les travaux de renaturation du marais de Lagneux au titre du FEDER.

N'étant pas en possession des éléments nécessaires à la décision, il est décidé de sursoir et de reporter cette question à une prochaine séance.

II – QUESTIONS DIVERSES :

1/ RAPPORT sur dossier PLU :

Rapporteur : Christian Chapeau, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme

Révision des PLU de YENNE, ST-PAUL-SUR-YENNE, ST-JEAN-DE-CHEVELU, TRAIZE :

Extraits du CR de la réunion des comités de suivi des 4 communes du 8 juin 2017, tenue de 18 h à 19h30 à St Jean de Chevelu

Objectifs : 1ère réunion du groupe de travail pour

- engager les études nécessaires à la révision des PLU
- faire un point sur les documents à transmettre à l'urbaniste et à la paysagiste,

- prévoir le calendrier pour la phase diagnostic.

Déroulement de l'étude PLU par

- Mme Clotilde DELABIE, Paysagiste, KARUM, clotilde.delabie@karum.fr
- Mme Sabine LOUP-MENIGOZ, Urbaniste, LOUP & MENIGOZ, sabine@loup-architectes.com

Le calendrier proposé pour la phase 1 - diagnostic territorial, travaillé avec les 4 communes, est le suivant :

- **juin-juillet** : recueil des documents et données mairies, échanges avec les urbaniste et paysagiste (avec les concours des maires)
- **septembre** : réunion de restitution du diagnostic aux élus
- **septembre** : réunion de restitution de l'état initial de l'environnement (EIE) aux élus
- **septembre** : remise du diagnostic agricole par la Chambre d'agriculture (confirmation du rendu par Emilie Berger)
- **octobre** : réunion de restitution du diagnostic et de l'EIE aux PPA
- **fin octobre** : 1^e réunion publique pour Yenne pour présenter la procédure du PLU et les enjeux du diagnostic territorial aux habitants.

Prochaine réunion :

- le mardi 29 août à 16H en mairie de Yenne:

Présentation des Portés à connaissance par Mr Tisserand de la DDT et point sur les documents annexes du PLU :

- **annexes sanitaires (nécessité de mise à jour des schémas directeurs ?) et documents risques naturels.**

→ Les communes doivent convoquer les Personnes Publiques Associées: liste ci-après.

Les phases suivantes - projet et traduction réglementaire - seront travaillées au sein de chaque commune.

Liste des Personnes Publiques associées :

- Préfet,
- présidents du Conseil régional et du Conseil départemental,
- présidents des chambres consulaires (agriculture, chambre de commerce et d'industrie, des Métiers et de l'artisanat)
- président du SMAPS
- président de la CCY
- maires des communes voisines.

2/ Point sur la Programmation de la Démarche Plan de Valorisation du patrimoine et de l'Architecture pour Site Patrimonial Remarquable

Rapporteur : Christian Chapeau, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme

- Délibération du CM pour étude 7 mars 2017
- Avis positif ABF et DRAC
- Consultation BE sur cahier des charges réalisé en interne en cours; 3 BE ont été consultés.
- À faire :
- Notification au Préfet/ commission consultative locale
- Audition des BE, création de la commission locale de suivi par délibération
- Choix du BE, avec point d'arrêt au diagnostic.
- Étude en parallèle avec le PLU.
- La concertation et les démarches administratives

Architectes consultés

- GUYARD BREGMAN ARCHITECTES URBANISTES. Philippe Guyard, architecte urbaniste : restauration du presbytère de Thorens-Glières, maison du Salève

520, route du Coin 74160 Collonges-sous-Salève.

* E studio: Elsa Martin, architecte du patrimoine, architecte conseil à la mairie de Chambéry (jusqu'en 2016), restauration d'églises et de ponts en Vanoise ...

- ARCHIPAT (Lyon).

Patrice REGNARD (AP 1997, QEB 2007)

19 rue des Tuileries 69009 Lyon

3/ RAPPORT sur AUDIT ENERGETIQUE école élémentaire :

Le bureau d'études Inddigo a présenté le 1er juin 2017 son rapport définitif relatif à l'audit énergétique de l'école primaire. 4 scénarios ont été proposés : le scénario de base pour une dépense de travaux estimée à 323 000 € HT et comprenant l'isolation thermique du bâtiment (murs par l'extérieur, planchers bas et combles), le remplacement des vitrages, la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs et une ventilation simple-flux. Ce scénario génère une réduction de 30 % des besoins énergétiques (chauffage uniquement).

Le scénario le plus ambitieux dont l'objectif est un bâtiment à énergie positive prévoit en plus une VMC double flux, le remplacement de l'éclairage par des leds et une centrale photovoltaïque en toiture, pour une dépense prévisible de 479 250 € HT.

Le scénario intermédiaire qui est pressenti (n°2), générant une réduction de près de 50 % des besoins énergétiques du bâtiment (chauffage), est chiffré à 351 000 € HT et prévoit le remplacement de la vmc simple flux par de la double flux par rapport au scénario de base.

Le rapport d'audit énergétique est consultable sur le site internet de la mairie.

Une consultation sera lancée avant l'été pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre : les études sont prévues au second semestre 2017 et les travaux courant 2018.

4/ ORGANISATION 14 juillet et fête patronale

Marie Rose DLOUHY, présidente de la commission animation relate l'ensemble des évènements programmés pour les manifestations des 14 juillet et de la fête patronale des 14 et 15 août.

5/ ELECTIONS de 5 grands électeurs et leurs suppléants

Faisant suite à la démission de Michel BOUVARD, Sénateur, le Préfet convoque les conseils municipaux de la Savoie à se réunir le VENDREDI 30 JUIN en vue de procéder à l'élection des grands électeurs (délégués et suppléants) qui seront convoqués à leur tour le 24 septembre 2017 à la Préfecture pour élire un nouveau sénateur.

6/ Informations diverses

Le maire informe le conseil municipal de la démission de William RODRIGUEZ qui sera effective dès la réception de celle-ci par le Préfet. Michel DULLIN suivant sur la liste « vivre ensemble » constituée lors des dernières élections municipales en 2014, sera convoqué à se réunir dès le prochain conseil municipal.

7/ Débat à propos de la dénomination donnée au territoire :

A propos de l'appellation « pays du lac d'Aiguebelette » donnée au territoire, les élus du conseil municipal sont amenés à débattre et donner leur avis quant à celle-ci.

Prochaines dates de séance de conseil (sauf contrordre) : vendredi 30 juin, mardi 18 juillet, mardi 12 septembre, mardi 3 octobre, mardi 7 novembre